

# HUILE DE SOUFFRANCE

De la Malaisie à la Suisse, des travailleurs-euses

et leurs enfants exploité-e-s pour notre huile de palme



**SOLIDAR**

SUISSE

LUTTER POUR UN MONDE ÉQUITABLE



## SOMMAIRE

- 05 Introduction
- 06 Le contexte
- 07 Vivre et travailler dans les plantations : isolement, exclusion et illégalité
- 11 La vie des enfants dans les plantations
- 14 L'exploitation dans les plantations d'huile de palme en Malaisie
- 17 Les liens avec la Suisse
- 19 Nestlé et l'huile de palme
- 24 Recommandations à Nestlé
- 25 Recommandations au gouvernement de Sabah
- 26 Conclusion
- 26 Sources

### Impressum

Edité par :  
Solidar Suisse  
Chemin des Mouettes 4  
CP 1151  
1001 Lausanne

Téléphone : 021 601 21 61  
contact@solidar.ch  
www.solidar.ch

Rédaction :  
Lionel Frei, Simone Wasmann

Août 2019



## INTRODUCTION

L'huile de palme est un produit à succès que l'on retrouve dans environ 10 à 20% de nos biens de consommation, tels que les aliments, les cosmétiques ou les produits de nettoyage. Un produit sur six vendu dans nos supermarchés en contient.<sup>1</sup> Décriée pour ses impacts écologiques, cette matière première est aussi à l'origine de conditions de travail catastrophiques. C'est le cas notamment dans le Nord-Est de l'île de Bornéo où l'État de Sabah, situé en Malaisie, produit 9% de l'huile de palme consommée dans le monde<sup>2</sup>. La majorité de la main-d'œuvre dans les plantations est constituée de migrant-e-s clandestin-e-s, principalement originaires d'Indonésie. Évalués à environ 840 000<sup>3</sup>, ils travaillent et vivent dans des conditions inhumaines. Reclus dans les plantations en raison du risque d'être arrêtés, ils ramassent les fruits dans des situations extrêmement éprouvantes et dangereuses, pour des salaires en dessous du seuil de subsistance. Ils sont à la merci de leurs employeurs et risquent à chaque instant d'être déportés. Ils sont piégés dans une situation d'exploitation extrême qui inclut les aspects caractérisant le travail forcé, tels que définis et interdits dans les conventions internationales.

La situation des enfants de ces travailleurs-euses est aussi particulièrement inquiétante, car ils subissent de plein fouet la précarité économique et sociale de leurs parents. Ils ne peuvent notamment pas accéder aux écoles publiques et sont nombreux à travailler pour aider leurs parents, en violation des règles internationales, qui interdisent formellement le travail des enfants. Cela se déroule sous le regard complaisant de l'État qui mène une politique répressive à l'égard des migrant-e-s et de leurs enfants, tout en fermant les yeux sur cette main-d'œuvre bon marché indispensable à l'industrie lucrative de l'huile de palme.

Solidar Suisse a mené une enquête de terrain dans deux plantations de l'État de Sabah.<sup>4</sup> En

interviewant des dizaines de travailleurs-euses, il a été possible de dresser un tableau inédit des conditions de travail sur place. Cette enquête a été réalisée sans en informer les directions, afin de protéger les travailleurs-euses et d'éviter d'éventuelles pressions sur les témoignages. Le véritable nom des plantations ne sera pas cité dans ce rapport pour des raisons de sécurité. Elles seront surnommées Mojokuto et Suluk. En raison de l'éloignement des plantations et de l'isolement social des migrant-e-s sans-papiers, l'accès à des informations fiables sur leur situation est extrêmement difficile, ce qui se reflète également dans le manque de données statistiques disponibles. Il n'a pas été possible de choisir librement les plantations examinées. Les lieux ont été sélectionnés en fonction de la possibilité d'établir un contact et un rapport de confiance avec les travailleurs-euses migrant-e-s. Mais le constat est sans appel. Travail des enfants, accès limité à la santé et à la scolarisation, salaire insuffisant, exclusion: les violations des droits humains recensées sont nombreuses et graves.

Un tiers de l'huile de palme importée en Suisse est originaire de Malaisie<sup>5</sup>. L'un des principaux importateurs est l'entreprise Nestlé qui en utilise d'importantes quantités pour la fabrication de ses produits, à destination du marché suisse et étranger. Nestlé communique activement sur ses engagements en faveur de l'environnement et du respect des droits humains<sup>6</sup>. Dans les faits, Solidar Suisse a pourtant découvert que l'entreprise, par le biais de sa chaîne d'approvisionnement, se fournit directement et indirectement en huile de palme produite à Mojokuto et Suluk. Et ceci, bien que l'entreprise veveysane soit au courant des violations des droits humains dans le secteur de l'huile de palme. En tant que géant alimentaire mondial, Nestlé doit assumer sa responsabilité sociale. L'entreprise doit passer des paroles aux actes: il en va de sa crédibilité.



## LE CONTEXTE

Parmi les 13 États que compte la Malaisie, Sabah, située dans le nord-est de l'île de Bornéo, se taille la part du lion en matière de production d'huile de palme.<sup>7</sup> Cette région est à elle seule à l'origine de plus de 9% de l'offre mondiale. Plus de 85% de ses surfaces agricoles y sont consacrées<sup>8</sup>. Concentrée le long de la côte est de l'île, les plantations sont souvent détenues par d'immenses groupes industriels. Felda Global Venture, Sime Darby ou IOI Group : bien qu'inconnues du grand public, ces entreprises fournissent le marché mondial en huile de palme.

Notre enquête se concentre sur deux plantations de taille moyenne, surnommées Mojokuto et Suluk, constituées chacune de plusieurs do-

maines. Un des domaines de Mojokuto couvre 1500 hectares, soit l'équivalent de 2100 terrains de football, et emploie environ 200 personnes. Un domaine de la plantation de Suluk couvre 4000 hectares (5600 terrains); 500 personnes y travaillent.



## VIVRE ET TRAVAILLER DANS LES PLANTATIONS : ISOLEMENT, EXCLUSION ET ILLÉGALITÉ

### Des migrant-e-s exploité-e-s depuis les années 1960

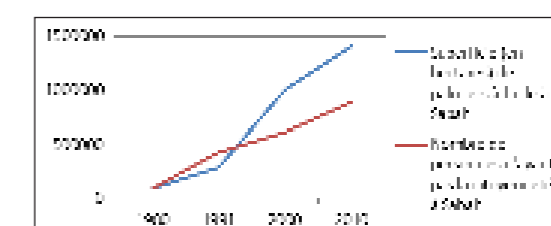
La production à grande échelle de l'huile de palme date du début des années 1960, mais a connu une accélération importante depuis les années 1990. Affublé de l'acronyme 3D (pour *dirty, difficult and dangerous*) par la population locale, le travail dans les plantations est très mal rémunéré. Cette dernière s'est montrée dès le départ peu encline à travailler dans les plantations de palmiers à huile. Ainsi, dès les années 1960, de la main-d'œuvre migrante en provenance d'Indonésie et des Philippines a été engagée afin de pallier le manque de travailleurs-euses locaux. Mais à partir des années 1980, la Malaisie a mis en place une série de mesures afin de limiter l'engagement de travailleurs-euses migrant-e-s. Le gouvernement a dû répondre à des attentes contradictoires : limiter la migration pour répondre au ressentiment croissant de la population locale tout en garantissant une main-d'œuvre bon marché et suffisante pour les propriétaires des plantations de palmiers.

La situation peut sembler paradoxale entre le besoin de main-d'œuvre des plantations et la politique restrictive de la Malaisie en matière de migration. Un paradoxe qui n'est qu'apparent, car la situation illégale des employé-e-s indonésien-ne-s se révèle finalement profitable pour l'industrie de l'huile de palme. Ces derniers se retrouvant sans droit ni protection, ils sont payés en dessous du salaire minimum local et sont à la merci de leurs employeurs. L'exploitation de ces travailleurs-euses rend possible le bas prix de l'huile de palme qui permet de satisfaire la demande mondiale pour ce produit à très forte intensité de main-d'œuvre.

Principalement originaires de l'Indonésie, et en second lieu des Philippines, les migrant-e-s, représentent une part importante de la population

locale. Aujourd'hui, sur les 3,9 millions d'habitants que compte Sabah, environ 1,2 million seraient étrangers, soit près d'un tiers de la population.<sup>9</sup> Largement employés dans les plantations de palmiers à huile, une majorité des travailleurs-euses sont sans permis de travail. Selon le directeur du Département de l'immigration de Sabah, 70% des étrangers seraient ainsi sans permis de travail (et donc illégaux)<sup>10</sup>, soit environ 840 000 personnes.

Malgré les mesures prises pour décourager l'afflux de travailleurs-euses étrangers-ères, le nombre de migrant-e-s n'a cessé de croître. Cette politique génère des conditions d'extrême précarité pour les migrant-e-s. Pour travailler légalement, ils doivent obtenir un permis de travail de la part d'une entreprise. Ils sont ainsi sous la coupe de leur employeur. En effet, changer d'employeur implique de recommencer l'ensemble du processus long et coûteux pour obtenir un permis de travail. C'est également l'employeur qui décide s'il veut ou non demander un permis de travail. Les travailleurs-euses qui n'ont pas de documents valides voient ainsi leur mobilité considérablement restreinte et restent lié-e-s à la plantation dans laquelle ils travaillent.



Évolution de la surface des plantations de palmiers à huile (en hectares) et de la population migrante à Sabah

Les plantations de palmiers à huile s'étendent sur des zones gigantesques. Les fruits mûrs doivent être récoltés et amenés aux moulins dans les 24 heures et l'huile doit être extraite dans les 24 heures qui suivent ; les ouvriers-ères sont lo-

gé-e-s dans les casernes des plantations, situées loin des villages, des routes et des infrastructures publiques. Le fait de ne pas avoir de papiers incite les migrant-e-s à ne pas fréquenter les lieux publics où ils pourraient être arrêtés. Ce phénomène d'isolement est, de plus, renforcé par les mesures de contrôle et d'accès restreint mis en place à l'entrée des plantations. Le plus souvent, le seul accès à la plantation est constitué d'un portail surveillé. Les migrant-e-s, isolé-e-s du monde extérieur, se regroupent par origine ethnique dans des villages improvisés.

### Un travail sous payé...

Techniquement, le travail dans les plantations de palmiers à huile se divise en quatre activités principales : la récolte des fruits sur les arbres, la collecte des fruits tombés sur le sol, le désherbage réalisé par la pulvérisation de produits chimiques et manuellement, et l'épandage d'engrais<sup>11</sup>.

En théorie, les travailleuses sont protégées par le droit du travail malais qui comprend des dispositions sur le salaire minimum, le nombre d'heures de travail (8 heures par jour), les heures supplémentaires, les congés payés et diverses autres prestations sociales. Le salaire minimum est ainsi fixé, toujours en théorie, à 920 Ringgit malaisien (MYR)<sup>12</sup>, soit 220 CHF par mois en 2018<sup>13</sup>. En réalité, ces conditions d'embauche ne sont pas appliquées, que les travailleuses aient un statut légal ou non. Engagés sous la forme de contrats temporaires, ils sont payés en fonction des quantités récoltées. Par conséquent, le salaire mensuel varie fortement d'une période à l'autre de l'année et rend impossible toute sécurité et prévisibilité financière. «S'il n'y

a plus de tâches disponibles, nous restons à la maison» explique le cueilleur Erni. De plus, «le directeur nous dit souvent de travailler même le dimanche, alors que nous souhaitons aller à l'église», ajoute Martin, un employé chrétien de Mojokuto.

La récolte se pratique en équipe de 7 à 14 personnes. A Mojokuto, la tonne de fruits est payée 6,6 CHF, montant qui est ensuite partagé entre les membres. Une équipe peut récolter entre 5 et 12 tonnes par jour – jusqu'à 15 lors de récoltes excellentes. Un mois de travail permet à un-e travailleur-euse de gagner, en fonction des tâches effectuées, entre 87 CHF et 240 CHF à Mojokuto. A Suluk, les salaires se situent entre 102 CHF et 324 CHF. Les deux plantations ne respectent ainsi pas le salaire minimum légal. Il faudrait de plus que ces salaires soient doublés pour atteindre un montant entre 249 CHF et 410 CHF par mois et par parent afin de couvrir les besoins de base d'une famille de quatre personnes, selon les calculs de la *WageIndicator Foundation*<sup>14</sup>.

### ...et dangereux

Les activités de récolte dans les plantations sont réalisées à la main au moyen d'outils rudimentaires. Un tuyau, auquel est fixé une faucille, est par exemple utilisé pour faire tomber les fruits de l'arbre. Long de 15 mètres, il peut peser jusqu'à 10 kg. Les blessures physiques ne sont pas rares. Dagues pour charger les fruits, machettes : mal utilisés, ces outils sont extrêmement dangereux. La chute d'une grappe de fruits qui pèse de 10 à 40 kg peut s'avérer mortelle. Récemment, un des travailleurs de Suluk a été grièvement blessé par une faucille.

Bien que la récolte des grappes de fruits et le ramassage des petits fruits en vrac soient les principales causes de blessures physiques, la pulvérisation de pesticides cause aussi de graves problèmes de santé. Les plantations de Mojokuto et Suluk utilisent des herbicides toxiques tels que le Roundup (glyphosate) et le Gramoxone (Paraquat). La plupart des travailleuses ne sont pas conscient-e-s des risques d'être exposés à ces pesticides en raison de l'absence de formation de la part des entreprises.

Les risques d'empoisonnement sont renforcés car les travailleuses ne sont pas protégées correctement par les équipements fournis. Dans les deux plantations, les travailleuses ne reçoivent ni gants, ni masques respiratoires. Seul un tissu leur permet de se couvrir le nez et la bouche. Cet équipement est inefficace pour empêcher l'inhalation ou le contact direct avec la peau lors de la pulvérisation ou de la cueillette de fruits sur des sols imbibés de pesticides. Cette situation est très problématique particulièrement pour les femmes qui sont exposées à ces produits chimiques lors de l'épandage des pesticides. Selon un contremaître de Suluk, bien qu'il soit obligatoire que toutes les femmes subissent un examen médical dans les trois mois après leur arrivée, les résultats ne leur sont pas transmis. «On nous informe seulement si on a du «sang sale» (dirty blood), mais on ne sait pas exactement ce que cela signifie», explique l'ouvrière Saiful.

### Travail forcé : à la merci des employeurs

En raison de leur dépendance totale vis-à-vis de leur employeur, les travailleuses migrant-e-s

sans papiers sont victimes d'exploitation sans merci dans les deux plantations étudiées. La situation relève même de la forme la plus extrême d'exploitation : le travail forcé<sup>15</sup>. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le «travail forcé» est défini comme un travail effectué contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque<sup>16</sup>. Il s'agit de situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler par la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que l'endettement, la rétention de papiers d'identité ou des menaces de dénonciation aux autorités de l'immigration. L'isolement des travailleuses, leur endettement lors du recrutement, la menace de perdre leur travail, les retenues salariales et les paiements par l'intermédiaire de tiers, le contrôle exercé par les employeurs, le risque de déportation lié aux descentes de police : tous ces éléments observés dans les plantations de Sabah sont caractéristiques d'un contexte où règne le travail forcé<sup>17</sup>.

Comme mentionné précédemment, 70% des travailleuses étrangères n'ont pas de statut légal, soit environ 840 000 personnes. Le régime migratoire strict à Sabah offre aux employeurs un contrôle très grand, voire absolu, sur les travailleuses migrant-e-s. A Mojokuto, il ne semble pas que les employé-e-s soient formellement engagés. La plupart des travailleuses interviewé-e-s ne possèdent pas de carte d'identité de travail (*working identity card*). Les procédures de recrutement sont souvent réalisées de manière informelle : la direction demande à un-e employé-e ayant un statut légal d'engager un nouveau collaborateur auprès de ses connaissances restées en Indonésie. L'enga-



gement d'employé-e-s occasionnel-le-s (*casual workers*) est particulièrement répandu lors de la haute saison en automne quand le besoin en main-d'œuvre est élevé. Les femmes sont surreprésentées dans ces emplois occasionnels. Elles sont rarement employées de façon permanente bien que leur travail (application d'engrais et de pesticides, collecte des fruits, etc.) s'étende sur toute l'année. Elles font l'objet d'une discrimination de fait en raison de leur genre.

A Suluk, les responsables de la plantation tiennent deux listes d'employé-e-s. Une contient ceux au bénéfice de papiers et l'autre les travailleurs-euses informel-le-s. Les salaires sont payés aux travailleurs-euses ayant un statut régulier qui en rétrocèdent ensuite une partie à ceux n'ayant pas de papier. En règle générale, les travailleurs-euses occasionnel-le-s sont rémunérés selon cette méthode qui touche de façon disproportionnée les femmes. Ce système permet de dissimuler les pratiques illégales en cas de contrôles. Les deux plantations étudiées recrutent de façon intentionnelle des travailleurs-euses sans permis de travail.

Les travailleurs-euses légaux sont aussi à la merci des employeurs. Le management des plantations confisque souvent les passeports. Par ailleurs, les travailleurs-euses légaux ne peuvent pas facilement changer d'employeur, car ils n'ont aucune

garantie d'obtenir d'un nouvel employeur un permis de travail (le permis de travail leur garantissant un statut légal étant lié à leur emploi). Partir est dès lors pratiquement impossible, même si les conditions de travail sont abusives. Comme l'explique un travailleur: «si je voulais m'engager auprès d'un autre employeur offrant de meilleures conditions de travail, je perdrais mon permis de travail et mon passeport. Comme j'ai une femme et des enfants ici, je ne peux pas partir».

### Répression policière

Les travailleurs-euses sans permis de travail vivent dans la peur des raids policiers dans les plantations. Suite à une révision de l'*Immigration Act* au début des années 2000, ils risquent jusqu'à 5 ans de prison et jusqu'à six coups de canne. En 2002, lors d'une rafle importante, 60 000 Indonésien-ne-s ont été déporté-e-s vers la région limitrophe indonésienne de Nunukan. Récemment, l'opération «Ops Mega 3.0» a été lancée par le Département malaysien de l'immigration. Entre janvier et août 2018, le Département a procédé à 1010 rafles et détenu plus de 3300 migrant-e-s<sup>18</sup>.

Les travailleurs-euses migrant-e-s mettent en place des stratégies afin d'éviter de se faire capturer par la police. Le terme «betapo» (se cacher) fait partie de leur vocabulaire quotidien. Certains ont ainsi leur propre tente ou des abris semi-permanents cachés à l'intérieur des plantations. Lorsqu'ils ont vent d'une opération de police ou quand ils entendent les forces de l'ordre arriver, ils fuient se cacher dans les plantations ou dans les forêts environnantes.

Alors que les propriétaires de plantations qui embauchent des travailleurs-euses sans permis pourraient être poursuivis en justice, ils ne sont en réalité jamais sanctionnés<sup>19</sup>. C'est notamment le cas lorsqu'une des plus importantes sociétés de palmiers à huile, Felda Global Ventures, a été dénoncée publiquement pour travail forcé<sup>20</sup>. Preuve s'il en est que les autorités politiques n'ont aucune volonté de faire respecter la loi pour les employeurs.

### «J'entendais les adultes crier de panique»

Un raid a eu lieu en août 2018 à Mojokuto. A l'entrée de la plantation, quelques travailleurs-euses bavardaient à proximité de la barrière de sécurité sur la route principale. Soudain, une voiture de police banalisée est entrée dans l'enceinte. Certain-e-s travailleurs-euses ont été menottés par les officiers de police sortis en trombe de la voiture ; les autres se sont enfuis dans la plantation. Asman, un garçon de 11 ans qui venait de subir une légère opération la veille, a témoigné pour Solidar Suisse de la violence de cette expérience: «J'entendais les adultes crier de panique 'cours! La police arrive'. J'ai réussi à m'échapper, même si j'avais très mal en courant à cause de mon opération.»



## LA VIE DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS

Les plantations de palmiers à huile de Sabah comptent un grand nombre d'enfants sans-papiers. Dans la longue chaîne de production de l'huile de palme, ce sont eux les plus vulnérables. Ce sont eux qui paient le prix humain le plus lourd des pratiques commerciales faisant pression sur les coûts pour augmenter les bénéfices des entreprises. Illégaux en raison du statut de leurs parents, ils n'ont pas accès aux services de base tels que l'école publique ou la santé. Une partie importante doit par ailleurs travailler dans les plantations afin de soutenir leurs parents. Combien sont-ils? Il n'est pas possible de connaître leur nombre avec précision puisque leur statut illégal les exclut justement des statistiques officielles. Mais plusieurs études avancent des chiffres oscillants entre 50 000 à 200 000 enfants<sup>21</sup>. Leur parcours migratoire est varié. Certains arrivent en bas âge lorsque leurs parents migrent d'Indonésie en Malaisie. D'autres naissent en Malaisie de parents illégaux.

### Aucune existence légale

Les enfants nés de parents sans-papiers ne peuvent accéder à la citoyenneté malaisienne et

se retrouvent eux-mêmes dans une situation juridique extrêmement précaire. La pire situation est atteinte quand les enfants se retrouvent apatrides, ce qui peut arriver s'ils ne sont pas enregistrés par leurs parents auprès de l'ambassade indonésienne de Sabah.

En théorie, tout enfant né en Malaisie peut obtenir un certificat de naissance via le *National Registration Department of Malaysia*. Bien que celui-ci ne garantisse pas l'accès à la citoyenneté, il officialise au moins leur existence en Malaisie. Dans la pratique, cette démarche est cependant compliquée à réaliser, car le statut irrégulier des parents limite cette possibilité. La délivrance d'un certificat de naissance exige en effet qu'une mère accouche dans une clinique publique, ce qui signifie qu'elle doit se déplacer à l'extérieur de la plantation. Or, ceci a été évoqué précédemment, les migrant-e-s hésitent souvent à sortir des plantations en raison du risque d'être arrêté-e-s par la police. En outre, l'accouchement en clinique n'est autorisé que pour une femme qui a subi des contrôles périodiques de grossesse que de nombreuses migrantes ne peuvent se permettre.



### La précarité dès la naissance

Les enfants sans-papiers vivent dans les plantations au sein de communautés isolées, exclues et illégales. Dès la naissance, leurs expériences de vie sont semblables à ce que leurs parents vivent comme migrant-e-s irréguliers-ères. Les enfants ne sortent par exemple pratiquement pas des plantations. « Il n'y a que 2 ou 3 enfants du coin qui sont déjà allés à la ville (de Tawau). La plupart ne peuvent aller qu'au township voisin avec leurs parents pour acheter les produits de première nécessité lors des jours de paie » explique Ivo, enseignant au *Community Learning Center* (cf. encadré p. 13). Un enfant interrogé témoigne qu'il est sorti pour la première fois en ville à l'âge de 10 ans pour un événement organisé par l'ambassade indonésienne. Une fille de 12 ans explique que son père lui interdit de jouer vers la rivière « car je pourrais être arrêtée par la police ».

Les communautés des migrant-e-s en situation irrégulière constituent des lieux de vie catastrophiques pour les enfants. Hormis le manque d'accès à l'éducation et à la santé, de nombreux cas de trafics de stupéfiants ont été signalés à Sabah. En novembre 2018 par exemple, le *Narcotics Criminal Investigation Department* (NCID) a saisi sur place plusieurs dizaines de kg de

méthamphétamine passés en contrebande. La consommation de drogue dans les plantations de Mojokuto et Suluk est confirmée par les interviews réalisés sur place. Des mariages et grossesses de mineurs sont aussi à déplorer. À Mojokuto par exemple, un couple d'adolescents de 15 ans a célébré un mariage coutumier. « Quand la fille a accouché, cela s'est mal passé et le bébé est mort », explique l'enseignante Ita.

### Travail des enfants

Le travail des enfants dans les champs de palmiers à huile est une problématique répandue. Le phénomène a été dénoncé dans plusieurs études<sup>22</sup>, mais l'accent a surtout été mis sur l'Indonésie. Ce rapport rend compte pour la première fois de la situation spécifique des enfants à Sabah. Le fait que les enfants doivent travailler est dû à la pauvreté et à l'exploitation de leurs parents, à leurs bas salaires et au contrôle exercé par l'employeur. Les familles dépendent pour leur survie des enfants, en particulier en raison du système de rémunération basé sur le paiement à la pièce ou sur l'obligation d'atteindre des quotas.

Les interviews effectuées ont permis de confirmer la présence d'enfants travailleurs dans la

plantation de Mojokuto. Asman, 11 ans, et sa sœur Jessica, 14 ans, aident leur mère Erni à ramasser des fruits en vrac. Malgré leur jeune âge, Asman et Jessica doivent porter sur leurs épaules des sacs de fruits pesant chacun entre 15 et 20 kilos. Asman connaît déjà la technique pour porter des sacs lourds sur son épaule. « Il faut d'abord soulever le sac, l'appuyer sur le côté du palmier puis le placer sur l'épaule ». Quant à Jessica, elle veut aider sa mère pour une raison bien précise : « si j'aide maman, elle peut finir son travail plus tôt. Nous pourrions rentrer à la maison ensemble. »

Il n'existe pas d'estimation précise de l'âge des enfants travailleurs. Cependant, « dans un endroit où j'enseignais, j'ai trouvé un enfant d'à peine 6 ans qui avait déjà travaillé pour aider sa mère », explique l'enseignante Ivo. Les enfants aident principalement leurs mères, car les femmes ont la responsabilité de la garde des enfants. Quand les femmes vont travailler, elles emmènent leurs enfants avec elles.

Les enfants réalisent des tâches analogues à celles de leurs mères, telles que l'épandage d'engrais et de pesticide, l'arrachage des mauvaises herbes ou la récolte des fruits. « Cela dépend de la tâche qui nous est confiée » explique Erni. « Une de nos élèves aide sa mère à remplir un sac plastique d'engrais quand elle ne va pas à l'école ou pendant les vacances », explique l'enseignante Ita. « Il arrive que certains élèves nous demandent la permission de ne pas assister aux cours, quand leurs mères veulent être aidées pour le ramassage des fruits. »

Les salaires, insuffisants pour vivre et payés en fonction des quantités récoltées, créent les conditions-cadres conduisant au travail des enfants. Ainsi, Asman et Jessica, comme beaucoup d'autres enfants, ne perçoivent pas leur propre salaire. Leur récolte est combinée à celles de leurs parents. « Les enfants ne sont pas payés par l'employeur, explique l'enseignante Risma, récolter plus de fruits avec l'aide des enfants permet simplement d'augmenter le revenu de la famille. »

## Améliorer le sort des enfants : les Community Learning Center

Un facteur crucial pour éviter le travail des enfants est l'accès à l'éducation. C'est la seule façon pour eux d'avoir la chance, une fois adultes, de trouver un emploi décent et un meilleur avenir que leurs parents. Mais la situation illégale des enfants rend leur scolarisation difficile et celle-ci s'est même dégradée. Avant 1997, tous les enfants, indépendamment de leur nationalité, pouvaient suivre l'école publique en Malaisie. A partir de cette date, un tampon « étranger » a été apposé sur les certificats des enfants sans nationalité malaisienne et, depuis 2002, les écoles publiques ont systématiquement exclu les étrangers-ères et les enfants sans-papiers. Depuis 2014, le gouvernement indonésien a commencé à fournir un niveau minimum d'éducation aux enfants de citoyens indonésiens. Appelées *Community Learning Center*, des écoles sommaires ont été installées à proximité des plantations et permettent à ce jour de scolariser 23 000 enfants, selon les chiffres officiels. Mais cette initiative, aussi réjouissante soit-elle, ne permet pas d'atteindre la totalité des enfants privés de scolarisation. Les enseignant-e-s doivent notamment demander l'autorisation aux responsables de plantations pour ouvrir un *Community Learning Center*. Une demande qui n'est pas toujours acceptée.



# L'EXPLOITATION DANS LES PLANTATIONS D'HUILE DE PALME EN MALAISIE ...

Le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas rares dans les plantations de palmiers à huile en Malaisie. Bien que cette industrie dépende des travailleuses et travailleurs migrants, la politique migratoire est extrêmement restrictive. Elle conduit à « l'illégalisation » et à l'exploitation des adultes et de leurs enfants.



**1,2 millions** de travailleuses et travailleurs migrant-e-s vivent à Sabah, dont **840 000** sans-papiers

Entre **50 000** et **200 000** enfants sans-papiers



## Migration clandestine

70% des travailleuses et travailleurs sont clandestins et traversent la frontière sans papiers valables.

## Exploitation

Sans-papiers ou légaux, les migrants sont dépendants des propriétaires de plantations. Cette relation de dépendance crée le terreau du travail forcé et du travail des enfants.



## Conditions de travail

Le travail - physique et pénible - sur les plantations est dangereux et les salaires dérisoires.



## Isolement

Les plantations sont très éloignées les unes des autres et sont généralement difficiles d'accès. La peur des contrôles de police et de la détention, ainsi que les risques d'expulsion limitent encore plus la mobilité.



### CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

MALAISIE



Déforestation pour la création d'une plantation



Plantation en monoculture



Transformation des fruits en huile de palme



Transport



Nouvelle transformation de l'huile de palme



Fabrication des produits à base d'huile de palme



Vente des produits chez le commerçant



Consommation

SUISSE

## L'HUILE DE PALME DE SABAH

Un quart de la production malaisienne provient de la province de Sabah



**> 9%** de l'huile de palme commercialisée dans le monde provient de Sabah

**19%** du PIB de Sabah provient de l'agriculture



**1,5 millions** d'hectares sont plantés avec des palmiers à huile à Sabah. Cela correspond à ...



**1,2 millions** de travailleuses et travailleurs migrants vivent à Sabah



840 000 sont sans-papiers et entre 50 000 et 200 000 sont des enfants sans-papiers

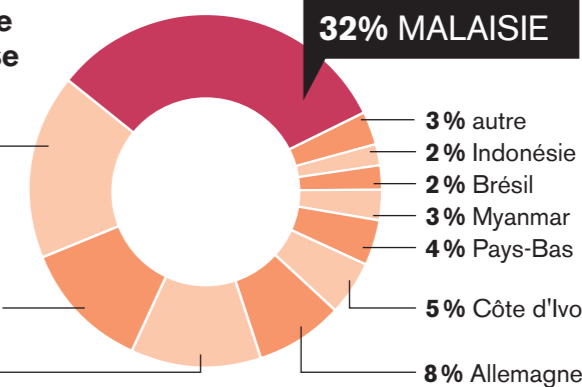
# ... POUR DES PRODUITS BON MARCHÉ EN SUISSE

## Importation d'huile de palme en Suisse

17 % Îles Salomon

12 % Papouasie-Nouvelle-Guinée

12 % Cambodge



## Consommation d'huile de palme en Suisse

Environ 10 à 20 % des produits de supermarché contiennent de l'huile de palme, soit environ un sur six.



## NESTLÉ

1<sup>er</sup> groupe alimentaire mondial avec siège social à Vevey (Suisse)

**91,4 milliards** de CHF de chiffre d'affaires en 2018

**10,2 milliards** de CHF de bénéfices en 2018

**2000** articles de marque

**14** matières premières principales, dont l'huile de palme





### Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Le travail des enfants se réfère à l'engagement des enfants dans des emplois interdits par les Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

- L'OIT fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans pour la plupart des activités et à 18 ans pour les travaux dangereux.
- Les jeunes doivent être protégés de conditions de travail qui peuvent nuire à leur bien-être physique, mental ou émotionnel.
- Ils ne doivent pas travailler durant un nombre d'heures excessives.
- Le travail ne doit pas les empêcher d'aller à l'école.

Les conventions de l'OIT n'interdisent pas les activités adaptées à l'âge de l'enfant qui comportent un risque limité et qui n'interfèrent pas avec son développement.

### Qu'est-ce que le travail forcé ?

La Convention n°29 de l'OIT définit le travail forcé comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. » Les indicateurs du travail forcé sont souvent plus subtils et incluent notamment:

- les heures de travail excessives ou les heures supplémentaires forcées
- la retenue sur le salaire
- le retard dans le paiement du salaire ou la retenue indéfinie
- une dette envers l'employeur ou le recruteur
- une tromperie sur la nature du travail ou le lieu de travail
- la coercition physique ou psychologique
- l'abus de la vulnérabilité
- le manque d'accès aux documents d'identité ou de voyage
- la dépendance à l'égard de l'employeur ou du recruteur pour le logement, la nourriture, etc.

Un seul indicateur peut ne pas indiquer du travail forcé. La présence de plusieurs de ces indicateurs et d'autres peut indiquer un grave problème de travail forcé.

## LES LIENS AVEC LA SUISSE

Une fois les fruits récoltés et transformés en huile de palme dans les moulins de Malaisie, cette matière première est exportée dans le reste du monde. Sur les 60 millions de tonnes produites annuellement, 85% proviennent de Malaisie (19,9 millions) et d'Indonésie (35,7 millions)<sup>23</sup>. L'Union européenne est le second importateur<sup>24</sup> avec 6,9 millions de tonnes annuelles<sup>25</sup>.

La Suisse a importé ces trois dernières années un tiers de son huile de palme de Malaisie, ce qui en fait le principal pays d'importation. Un projet d'accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie est actuellement en cours. Il est très controversé, principalement en raison des concessions douanières envisagées sur l'huile de palme. L'accord récemment conclu avec l'Indonésie offre un exemple éclatant de cette problématique. Fin octobre 2018, la Suisse a finalisé un accord de libre-échange avec l'Indonésie comprenant des réductions tarifaires limitées sur l'huile de palme, lui aussi controversé pour cette même raison. Sous la pression d'une coalition d'ONG suisses et de l'Union suisse des paysans, les réductions tarifaires ont été liées au respect de certains critères de durabilité. Toutefois, ces exigences sont très générales et les mécanismes d'application sont partiels. Le texte exclut de façon explicite la possibilité de faire appel pour l'huile de palme à la procédure d'arbitrage prévue dans le cadre de l'accord. On peut donc se demander comment

les autorités suisses peuvent garantir que seule l'huile de palme produite de manière durable bénéficie des réductions tarifaires. En l'absence de critères de durabilité clairement définis, d'un mécanisme de contrôle efficace et de sanctions, le Conseil fédéral sacrifie une fois de plus ses objectifs de durabilité sur l'autel des intérêts économiques.

Compte tenu de la sensibilité croissante du public aux problèmes liés à l'huile de palme et de la réaction correspondante des grossistes et transformateurs suisses, comme le montre par exemple l'augmentation de la demande d'huile de colza domestique<sup>26</sup>, il est peu probable que l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie contribue à l'augmentation de la consommation d'huile de palme en Suisse. Toutefois, il est vraisemblable que la répartition du volume d'huile de palme importée par pays producteur évolue et que l'Indonésie voie sa part augmenter. Celle-ci ne représente jusqu'à présent que 2% des importations suisses d'huile de palme.

Cependant, la Suisse n'est pas seulement un importateur physique d'huile de palme, mais aussi le siège de nombreuses entreprises multinationales actives notamment dans ce secteur. Parmi elles, Nestlé importe de l'huile de palme de l'entreprise qui gère la plantation de Suluk et des moulins à huile auxquels Mojokuto livre sa récolte<sup>27</sup>.





## NESTLÉ ET L'HUILE DE PALME

Avec un chiffre d'affaires de 91,4 milliards CHF et un bénéfice de 10,2 milliards CHF, Nestlé est l'une des plus grandes entreprises consommatrices d'huile de palme au monde. Première entreprise agroalimentaire au monde et 42e tous secteurs confondus<sup>28</sup> (selon son chiffre d'affaires), la multinationale de Vevey possède plus de 2000 marques, allant de produits locaux à des « icônes globales » telles que Nespresso, Maggi ou Cailler. Active dans 190 pays, elle possède 413 usines réparties sur 5 continents.

L'huile de palme est l'un des 14 principaux produits de base de Nestlé<sup>29</sup> qui, ensemble, couvrent 95% de l'approvisionnement annuel en matières premières de l'entreprise<sup>30</sup>. En 2016, Nestlé a utilisé 420 000 tonnes d'huile de palme pour la fabrication de ses produits, dont les graisses de friture, les plats cuisinés, les sauces, les margarines et les confiseries<sup>31</sup>. La multinationale importe l'huile de palme auprès de plusieurs dizaines de fournisseurs. On y trouve les géants du trading des matières premières tels qu'Archer Daniels Midland (ADM) ou Bunge, et des entreprises spécialisées dans les huiles végétales comme Sime Darby ou Wilmar<sup>32</sup>, entreprise agroalimentaire singapourienne et premier négociant d'huile de palme au monde. Ces entreprises se chargent du processus de transformation de l'huile de palme, de la matière brute à sa forme intermédiaire prête à être incorporée dans les produits finis vendus aux consommatrices et consommateurs. Beaucoup de ces entreprises possèdent ou font des affaires avec des centaines de moulins à huile de palme. Nestlé est ainsi liée, via ses fournisseurs directs, à plus de 15 000 moulins à huile dans le monde<sup>33</sup>.

Nos recherches ont montré que la plantation Mojokuto livre sa récolte à deux moulins qui figurent tous deux sur la liste des fournisseurs de Nestlé en 2018. Tous les autres moulins dans les environs de Mojokuto sont également ré-

pertoriés. L'huile de palme de Mojokuto arrive dans la chaîne d'approvisionnement de Nestlé avec une certitude quasi-totale. La plantation de Suluk appartient à une société qui fournit également de l'huile de palme à Nestlé. Suluk a son propre moulin à huile de palme qui figure sur la liste Nestlé.

L'huile de palme de Malaisie figure sur la *List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor* du Département du Travail des s-Unis qui répertorie les produits à haut risque en matière de travail des enfants et de travail forcé. La Malaisie figure elle-même également sur la liste de surveillance de niveau 2 en matière de traite des êtres humains du Département d'État des États-Unis.<sup>34</sup>

### Une responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui ne tient pas ses promesses

Suite notamment aux nombreux scandales qui ont touché la multinationale, Nestlé s'est dotée ces dernières années d'une série d'engagements et outils en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Dans le domaine des droits du travail et du respect des droits humains, l'entreprise affirme respecter plusieurs conventions et initiatives internationales, telles que le *UN Global Compact*, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs pour les entreprises multinationales<sup>35</sup>.

La politique de Nestlé en matière d'approvisionnement responsable est définie dans son « Responsible Sourcing Standard »<sup>36</sup>. Selon ce texte, la firme s'engage à s'approvisionner « en prenant soin et en respectant les individus, les communautés et la planète ». Nestlé conçoit sa responsabilité de manière pyramidale (*trickle-down effect*). L'entreprise impose des normes sociales et environnementales à ses fournisseurs directs qui sont à leur tour responsables de les faire appliquer à leurs propres fournisseurs<sup>37</sup>.

## L'huile de palme durable

La perte de biodiversité et le non-respect des droits humains sont des problèmes urgents dans l'industrie de l'huile de palme. Cultivée principalement dans les régions tropicales, en particulier en Malaisie et en Indonésie, l'huile de palme conduit à une déforestation à grande échelle des forêts tropicales afin de gagner des terres agricoles. Ce processus conduit à ce qu'on appelle des « déserts verts » et à une perte énorme de biodiversité. La menace sur l'orang-outan n'est que la pointe de l'iceberg. La destruction des tourbières libère d'énormes quantités de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, contribuant ainsi à la catastrophe climatique.

La déforestation entraîne également des conflits sociaux. Dans la plupart des cas, ce sont les droits fonciers non reconnus de la population locale qui sont en jeu. Les terrains sont vendus sans le consentement de la population, qui vit souvent sur cette terre depuis des générations.

Par l'utilisation de pesticides et une gestion des eaux inadéquate, les plantations et les moulins d'huile de palme détruisent la biodiversité, nuisent au climat (par l'échappement du méthane des eaux usées) et mettent en danger les moyens de subsistance des communautés locales. De graves violations des droits du travail et une forte probabilité de recours au travail forcé et au travail des enfants viennent s'ajouter au tableau.

Différents labels tentent de garantir une huile de palme durable. Le plus important d'entre eux est le Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). 16 ans après sa création, celui-ci n'a cependant pas réussi à assurer une production d'huile de palme environnementalement et socialement durable : ni la biodiversité ni les droits humains ne sont en effet efficacement protégés par le label RSPO. Les raisons sont multiples, mais on peut les diviser en deux grandes catégories : premièrement, ses critères sont insuffisants ; deuxièmement, leur mise en œuvre est incomplète en raison de l'absence de contrôles et de mécanismes de sanction efficaces<sup>50</sup>.

Si ces engagements sur le papier constituent une première étape importante en matière de responsabilité sociale, ceux-ci ne garantissent pas que l'entreprise agisse de façon responsable dans les faits. Selon le site *KnowTheChain*, qui évalue les pratiques des grandes compagnies en matière de lutte contre le travail forcé dans leurs chaînes de production, Nestlé obtient la note de 58 (sur 100) et se situe, en comparaison des autres entreprises agroalimentaires, en cinquième position derrière Unilever, Kellogg, Coca-Cola et Tesco<sup>38</sup>. Ce score mitigé rejoint les résultats de l'étude réalisée par *Corporate Benchmark* qui compare les engagements des multinationales contre les violations des droits humains. Nestlé obtient une note de 48,4 sur 100. Elle se situe à nouveau derrière les entreprises Unilever, Coca-Cola Company et Kellogg<sup>39</sup>. Ces études indépendantes montrent ainsi les limites de l'engagement de la multinationale en matière de responsabilité sociale.

Amnesty International a révélé l'utilisation de travail forcé dans des plantations de palmiers à huile en Indonésie<sup>40</sup>. En avril 2019, le *New York Times*<sup>41</sup> a révélé que des travailleurs-euses syrien-ne-s étaient exploités en Turquie pour la récolte des noisettes, achetées notamment par Nestlé. Et le *Washington Post* a publié un article en juin 2019 sur les raisons pour lesquelles l'objectif d'éliminer le travail des enfants en 2020 dans les chaînes d'approvisionnement de cacao ne sera pas atteint par les grandes entreprises, dont Nestlé<sup>42</sup>. Il est certain que les bonnes pratiques mises en avant par Nestlé sont loin de se concrétiser systématiquement dans la réalité.

L'analyse des documents disponibles montre que Nestlé a beaucoup investi dans les enquêtes sur les violations des droits humains dans ses chaînes d'approvisionnement et a élaboré une feuille de route pour des achats plus responsables à l'avenir. Mais, malgré un grand nombre de documents disponibles, les résultats détaillés des enquêtes sur lesquelles reposent ces engagements et les mesures éventuellement prises sur le terrain – à quelques exceptions près – restent un secret d'entreprise.



Malgré le volume des documents publics, il est impossible d'évaluer l'engagement réel derrière les brochures sur papier glacé de Nestlé car la multinationale s'efforce de garder le contrôle sur les informations publiques concernant les droits humains et le travail dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce manque de transparence de Nestlé est extrêmement problématique car celle-ci est un élément essentiel de la diligence raisonnable en matière de droits humains. Une fois de plus, cela apparaît de façon évidente dans le secteur de l'huile de palme. Bien que plus de la moitié de la chaîne d'approvisionnement soit traçable jusqu'à la plantation, Nestlé publie seulement une liste des fournisseurs directs et une liste des moulins à huile de palme auprès desquels elle s'approvisionne. Il manque ainsi une liste des plantations. La transparence de sa liste de moulins est aussi relativisée dans sa communication : « [la liste] ne doit pas être

considérée comme exhaustive ni totalement précise, car les flux d'approvisionnement évoluent au jour le jour ». Et le géant de Vevey n'a pas non plus répondu aux multiples demandes de Solidar Suisse concernant la fiabilité d'informations spécifiques contenues dans la liste.

### La RSE de Nestlé pour l'huile de palme

Selon le Standard Nestlé pour des achats responsables<sup>43</sup>, la multinationale attend de ses fournisseurs qu'ils améliorent continuellement leurs méthodes de travail « en respectant et en prenant soin de leur personnel, des animaux, de la terre, de l'eau et des forêts avec lesquels ils travaillent »<sup>44</sup>. Ce document définit des mesures directrices précises pour les agriculteurs-trices, qu'il s'agisse de petites structures familiales ou de grandes plantations. Il est ainsi précisé : « Pendant les périodes de récolte, une dérogation aux limites du temps de travail doit être



accordée dans les conditions suivantes : les heures supplémentaires sont préalablement convenues, elles sont programmées de manière convenable et elles sont rémunérées en numéraire (à un tarif supérieur) ou compensées en réduisant le temps de travail ultérieur. Le temps de travail ne met pas en danger la santé et la sécurité des travailleurs<sup>45</sup>. Il est encore précisé que l'employeur doit : « fournir au candidat une copie du contrat de travail original dans une langue qu'il comprend<sup>46</sup> ». Enfin, Nestlé demande que les fournisseurs s'abstiennent « d'exiger des travailleurs qu'ils fournissent une ,garantie' comme condition d'accès à l'emploi (par exemple les passeports ou les cartes d'identité des travailleurs, leurs permis de travail, leurs livrets de banque, leurs cartes bancaires ou d'autres do-

cuments personnels), les travailleurs étant libres de quitter leur employeur au terme d'un préavis raisonnable<sup>47</sup> ».

Or, force est de constater l'écart systématique entre les engagements de Nestlé et la réalité dans les plantations en Malaisie. Heures supplémentaires, mise en danger de la santé, absence de contrat, etc. : de nombreux principes et engagements de Nestlé ne sont pas respectés dans les plantations de Mojokuto et Suluk. Et les problèmes découverts dans ces deux plantations sont représentatifs de la situation générale régnant dans le secteur de l'huile de palme à Sabah.

### Des mécanismes de plainte peu efficaces

Nestlé a mis en place un mécanisme permettant de signaler les cas potentiels de non-conformité aux principes de Conduite des Affaires (*Corporate Business Principles*). L'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*) peuvent ainsi faire remonter des pratiques en violation des valeurs affichées par l'entreprise. Selon les informations fournies par Nestlé, ce mécanisme a été utilisé 57 fois en 2018 dans la filière de l'huile de palme. 12 cas concernent la Malaisie et 9% relèvent du secteur *Labor & Human Rights*<sup>48</sup>. Il n'est cependant pas possible de connaître le nombre de plaintes *Labor & Human Rights* qui concernent la Malaisie. Nestlé ne fournit par ailleurs pas d'information sur les suites données aux plaintes reçues, ni sur les décisions prises pour y remédier.

Si, en théorie, les travailleurs-euses exploité-e-s à Mojokuto et Suluk peuvent utiliser ce système, cela implique un certain nombre de conditions. Premièrement, les employé-e-s doivent être au courant de ce système. Deuxièmement, ils doivent bénéficier des compétences linguistiques et d'un accès à Internet. Enfin, ils doivent savoir que les fruits récoltés sont vendus, sous forme d'huile de palme, à Nestlé. Ces aspects pratiques rendent hautement improbable le fait que les travailleurs-euses de Mojokuto et Suluk puissent utiliser le mécanisme mis en place par Nestlé.

Nestlé reconnaît-elle les limites de ce système ? Il semble que oui, car l'entreprise est en train de mettre en place un second système. Il s'agit d'une helpline spécifiquement dédiée aux travailleurs-euses dans les plantations de palmiers à huile en Malaisie qui leur permettra d'annoncer des violations dans le domaine des droits humains et du travail. Développée en partenariat avec Sime Darby Plantation, une des plus grandes entreprises d'huile de palme, elle offre différents canaux (SMS, Facebook, téléphone) aux travailleurs pour communiquer leurs griefs. Ce projet est cependant au stade pilote et Nestlé ne publie pas d'autres informations sur ses impacts<sup>49</sup>.



### Que fait Solidar Suisse à Sabah et en Suisse ?

Depuis 2018 et en parallèle à cette étude, Solidar Suisse a commencé à soutenir des Community Learning Centers (CLC) dans les zones de production de l'huile de palme à Sabah. Certains de ces CLC sont situés en dehors des plantations et ne reçoivent aucun soutien financier des opérateurs. Cela signifie que les enseignant-e-s doivent s'occuper eux-mêmes du financement. Il n'y a en conséquence pratiquement pas de matériel scolaire. Solidar Suisse a permis d'équiper les élèves de cartables, de cahiers et de matériel pédagogique. Pour certains CLC, des outils et du matériel de rénovation ont été financés pour que les enseignant-e-s puissent rénover eux-mêmes les bâtiments scolaires. Dans un cas, l'électricité a été fournie. Il est particulièrement gratifiant de constater que ces investissements ont accru la volonté des parents de contribuer au fonctionnement des CLC. La motivation des enseignant-e-s et des élèves s'est également améliorée. Solidar Suisse souhaite étendre son soutien aux CLC à partir de 2020.

En Suisse, Solidar Suisse, en collaboration avec le WWF, a procédé à un échange intensif avec les grands distributeurs à partir de 2017 dans le but de rendre plus durable l'approvisionnement suisse en huile de palme. Notre objectif était de travailler avec l'industrie pour développer une approche nationale qui allait au-delà des exigences actuelles du label RSPO en termes de protection de l'environnement et de respect des droits des employé-e-s, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre.

## RECOMMANDATIONS À NESTLÉ

L'industrie de l'huile de palme bénéficie d'une matière première beaucoup trop bon marché dont le prix sur le marché mondial externalise les coûts pour les humains et l'environnement. L'exploitation flagrante des migrant-e-s et de leurs enfants dans les plantations constitue une raison essentielle pour laquelle l'huile de palme est si peu chère. Intolérables, le travail des enfants et le travail forcé font partie des violations des droits humains les plus graves dans les chaînes d'approvisionnement, contre lesquelles des mesures claires doivent être prises. Nestlé formule elle-même explicitement cet objectif. Malheureusement, la réalité est bien différente, comme le montrent les exemples du Mojokuto et du Suluk. En tant que plus grande entreprise agroalimentaire mondiale, Nestlé doit faire des efforts significatifs et utiliser sa position pour influencer ses partenaires commerciaux et les autorités de l'État de Sabah afin d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans ses relations commerciales.

### Travail forcé

Les causes fondamentales du travail forcé sont liées à la pauvreté, à la discrimination (le déni des droits humains fondamentaux et l'accès à la justice), la précarité du travail et la mobilité limitée des travailleurs-euses. Pour réduire l'ampleur du travail forcé dans les plantations de Sabah, Solidar Suisse recommande les mesures suivantes :

- engagement permanent de tous les travailleurs-euses migrant-e-s, en particulier des femmes, et versement d'un salaire minimum vital ; dans l'immédiat versement du salaire minimum légal.

- régularisation de tous les travailleurs-euses migrant-e-s par leur enregistrement en bonne et due forme par les propriétaires de plantations et utilisation de leur influence auprès des autorités de Sabah pour faciliter leur recrutement et leur engagement légal.
- soutien de la représentation démocratique des travailleurs-euses afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

### Travail des enfants

La pauvreté est le facteur le plus important qui détermine la nécessité pour les enfants de travailler. En cas de pauvreté, le revenu qu'un enfant tire de son travail peut être essentiel pour la survie de la famille. A l'opposé, la disponibilité et la qualité de l'éducation scolaire constituent l'un des facteurs les plus importants pour lutter contre le travail des enfants. Afin de réduire l'ampleur du travail des enfants, Solidar Suisse recommande :

- une amélioration de la situation économique des parents afin que les enfants n'aient pas à aider en tant que travailleurs auxiliaires. Pour cela, un engagement permanent et le paiement d'un salaire minimum vital sont déterminants.
- un accès des enfants à l'éducation. Un soutien à l'établissement et au fonctionnement des *Community Learning Centers* dans les plantations en finançant l'infrastructure, le matériel, le transport et la formation des enseignant-e-s.
- une légalisation du statut des parents afin que leurs enfants ne subissent pas les conséquences de leur situation juridique.

## RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DE SABAH

Bien que l'industrie de l'huile de palme dépende des travailleurs-euses migrant-e-s, cela ne se reflète pas dans le régime de migration, lequel encourage la migration illégale et constitue la cause sous-jacente du travail forcé et du travail des enfants à Sabah. C'est pourquoi Solidar Suisse recommande :

- une réforme du régime migratoire actuel afin de faciliter la migration régulière de la main-d'œuvre et d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des travailleurs-euses migrant-e-s et de leur famille, conformément au droit international relatif aux droits humains tel que défini dans la « Convention internationale de 2003 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ».

- la garantie de conditions de travail décentes et du bien-être des travailleurs-euses, conformément à la « Déclaration universelle des droits de l'Homme » et aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à toutes les conventions et recommandations pertinentes de l'OIT.
- une facilitation de l'accès à l'éducation publique pour tous les enfants migrant-e-s, conformément au droit à l'éducation consacré par l'article 26 de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme » et le « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » (articles 13 et 14).



## CONCLUSION

La situation des travailleurs-euses migrant-e-s et de leurs enfants dans les plantations d'huile de palme de Sabah est marquée par leur isolement social et leur illégalité. Ces caractéristiques se perpétuent au fil des générations. Cette clandestinité conduit à une dépendance totale des travailleurs-euses à l'égard des employeurs qui acquièrent ainsi un contrôle énorme sur eux. Cette situation constitue le terreau du travail forcé et du travail des enfants à Sabah.

Les employeurs – et en fin de compte les sociétés acheteuses telles que Nestlé – utilisent cette situation de dépendance et d'irrégularité. D'une part, afin de maintenir les niveaux de salaires aussi bas que possible et, d'autre part, afin de s'assurer de disposer d'une main-d'œuvre bon marché suffisante. Ils sont donc complices du maintien, et même du renforcement du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que des causes qui en constituent le fondement.

Les migrant-e-s en situation irrégulière ne constituent pas une exception ; il existe un fossé entre le nombre de travailleurs-euses migrant-e-s officiellement admis et celui des travailleurs-euses effectivement présents et nécessaires au travail dans les plantations ; la politique de refoulement des autorités se concentre sur les travailleurs-euses migrant-e-s et non sur les

employeurs : ces éléments indiquent que cette situation est acceptée par les autorités et les propriétaires de plantation, et même probablement souhaitée. Car c'est précisément ce régime de migration qui aide les entreprises à réaliser des bénéfices.

Les entreprises qui achètent de l'huile de palme à Sabah doivent donc inévitablement s'attendre à trouver à la fois du travail forcé et du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement et sont donc responsables de prendre des mesures spécifiques pour contrer cette situation. Il ne suffit pas de formuler des allégations et des règles et d'effectuer des contrôles standardisés et ponctuels. Un engagement beaucoup plus fondamental est nécessaire, à commencer par la transparence. Mais cela implique aussi pour les entreprises qui achètent de l'huile de palme de sélectionner des fournisseurs responsables, d'élaborer des mesures d'amélioration clairement définies, de soutenir ces mesures au moyen d'incitations financières ou d'une participation appropriée aux coûts supplémentaires induits par ces dernières. Enfin, il est nécessaire que ces entreprises forment des exigences claires, y compris vis-à-vis des autorités, en vue de modifier à long terme le régime de migration.

## SOURCES

- 1 [https://sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2017/08/Bfa\\_Factsheets-Palm%C3%B6\\_8-17\\_D\\_Verbrauch.pdf](https://sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2017/08/Bfa_Factsheets-Palm%C3%B6_8-17_D_Verbrauch.pdf).
- 2 <http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/production/186-production-2018/850-production-of-crude-oil-palm-2018.html>.
- 3 <https://www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2018/09/30/every-third-person-in-sabah-is-a-foreigner>.
- 4 Les recherches sur le terrain ont été effectuées en février, juillet et décembre 2018.
- 5 Statistiques suisses des importations, moyenne des trois dernières années: <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/public/bereiche/waren/query.xhtml>.
- 6 <https://www.nestle.com/csv>.
- 7 <http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/production/186-production-2018/850-production-of-crude-oil-palm-2018.html>.
- 8 [https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/usys/ias/enhancing-resilience-dam/documents/TFT\\_palm\\_oil\\_report\\_a.pdf](https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/usys/ias/enhancing-resilience-dam/documents/TFT_palm_oil_report_a.pdf).

- 9 [www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2018/09/30/every-third-person-in-sabah-is-a-foreigner/](http://www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2018/09/30/every-third-person-in-sabah-is-a-foreigner/) Il n'existe pas de statistiques absolument fiables sur l'immigration officielle et clandestine en Malaisie: «While foreign labour management is a top policy priority in Malaysia, the number of foreign workers in the country is a perennial mystery.» In: ISEAS, Lee Hwok-Aun and Khor Yu Leng, «Counting Migrant Workers in Malaysia: A needlessly Persisting Conundrum», 2018, p. 1.
- 10 [www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2018/09/30/every-third-person-in-sabah-is-a-foreigner](http://www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2018/09/30/every-third-person-in-sabah-is-a-foreigner/).
- 11 A cela s'ajoute le travail dans les pépinières de palmiers à huile, essentiellement réalisé par des femmes.
- 12 <https://www.theborneopost.com/2019/01/02/rm1100-minimum-monthly-wage-comes-into-effect>.
- 13 Le taux de change entre le Ringgit malais (MYR) et le Franc suisse (CHF) correspond à 0,24.
- 14 <https://wageindicator.org/salary/living-wage/malaysia-living-wage-series-january-2018>. La fourchette (249 CHF à 410 CHF) est dû au fait qu'il existe différentes hypothèses pour définir le panier de biens et services à la base du calcul du revenu de subsistance (coûts de transport, de logement, etc.)
- 15 [https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS\\_203832/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_203832/lang--en/index.htm).
- 16 Convention n°29 sur le travail forcé (1930) et Protocole de 2014 relatif à la convention n°29 sur le travail forcé.
- 17 [https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS\\_203832/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_203832/lang--en/index.htm).
- 18 <http://www.dailyexpress.com.my/news.cfm?NewsID=127532>.
- 19 Choo Chin Low and Khairiah Salwa Mokhtar, "Migration Control in Malaysia: Shifting toward Internal Enforcement," Asia-Pacific Social Science Review – 16 (3) March 2017, pp. 46-63. "criminalizing employers who hired undocumented migrants are written in the 1959/63 Immigration Act, but its enforcement has not been prioritized."
- 20 <https://www.wsj.com/articles/palm-oil-migrant-workers-tell-of-abuses-on-malaysian-plantations-1437933321>.
- 21 <http://www.dailyexpress.com.my/news.cfm?NewsID=118979>.
- 22 (Amnesty 2016: the great palm oil scandal, Fair Labor Association 2018: Assessing forced labor risks in the palm oil sector in Indonesia and Malaysia, UNICEF 2015: Mapping alternative learning approaches, programmes and stakeholders in Malaysia) source à compléter.
- 23 <http://www.palmoilanalytics.com/files/epos-final-59.pdf>.
- 24 L'Inde est le premier pays importateur.
- 25 United States Department of Agriculture, juillet 2019, <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/circulars/oilseeds.pdf>.
- 26 <http://www.sgpv.ch/rapsanbau-erreicht-neue-hoehchstwerte>.
- 27 <https://www.nestle.com/asset-library/documents/creating-shared-value/responsible-sourcing/list-mills-february-2018.pdf>.
- 28 Forbes, <https://www.forbes.com/global2000>.
- 29 <https://www.nestle.com/csv/raw-materials>.
- 30 <https://www.nestle.com/media/pressreleases/allpressreleases/nestle-full-supply-chain-transparency>.
- 31 Nestlé Suisse ne représente que 8'400 tonnes de ces besoins totaux.
- 32 <https://www.nestle.com/asset-library/documents/creating-shared-value/responsible-sourcing/tier1-po-suppliers-feb-2018.pdf>.
- 33 <https://www.nestle.com/asset-library/documents/creating-shared-value/raw-materials/supply-chain-disclosure-palm-oil.pdf>.
- 34 <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>.
- 35 Ces engagements sont présentés dans "Nestlé's Corporate Business Principles" (Les principes de conduite des affaires du groupe Nestlé) et intègrent UN Global Compact; ILO Conventions 87, 138, 182; UN Convention of the Rights of the Child; Article 32; OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2000; ILO Declaration on Multinational Enterprises 2006.
- 36 <https://www.nestle.com/asset-library/documents/library/documents/suppliers/nestle-responsible-sourcing-standard-english.pdf>. D'autres documents spécifiant les engagements de la multinationale en matière d'environnement et de droits humains définissent aussi les modalités de son approvisionnement, notamment: <https://www.nestle.com/csv/impact> et <https://www.nestle.com/asset-library/documents/creating-shared-value/nestle-policy-commitments.pdf>.
- 37 «It is the responsibility of sub tier suppliers to disseminate, educate and exercise due diligence in implementing requirements equivalent or similar to the Standard».
- 38 <https://knowthechain.org/resources/companies>.
- 39 <https://www.corporatebenchmark.org/agricultural-products-0>.
- 40 <https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA2151842016ENGLISH>.
- 41 <https://www.nytimes.com/2019/04/29/business/syrian-refugees-turkey-hazelnut-farms.html>.
- 42 [https://www.washingtonpost.com/graphics/2019/business/hershey-nestle-mars-chocolate-child-labor-west-africa/?noredirect=on](https://www.washingtonpost.com/graphics/2019/business/hershey-nestle-mars-chocolate-child-labor-west-africa/?hpid=hp_hp-top-table-main-child-labor%3A-nestle%3A-hershey%3A-mars%3A-chocolate%3A-child-labor%3A-west-africa%3A-?hpid=hp_hp-top-table-main-child-labor%3A-nestle%3A-hershey%3A-mars%3A-chocolate%3A-child-labor%3A-west-africa%3A-?hpid=hp_hp-top-table-main-child-labor%3A-nestle%3A-hershey%3A-mars%3A-chocolate%3A-child-labor%3A-west-africa%3A-?noredirect=on).
- 43 <https://www.nestle.com/asset-library/Documents/Library/Documents/Suppliers/nestle-responsible-sourcing-standard-fr.pdf>.
- 44 <https://www.nestle.com/asset-library/Documents/Library/Documents/Suppliers/nestle-responsible-sourcing-standard-fr.pdf> p. 4.
- 45 4.2.4 p. 17.
- 46 2.2.1 p. 7.
- 47 2.2.3 p. 8.
- 48 <https://www.nestle.com/csv/raw-materials/palm-oil/palm-oil-transparency-dashboard>.
- 49 <https://www.nestle.com/csv/impact/rural-livelihoods/responsible-sourcing#abuse-helpline> Nestlé a développé par ailleurs un autre plan d'action contre les violations des droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement en huile de palme. Elle réagit aux critiques d'Amnesty International de 2016 qui a démontré l'existence de travail des enfants et de travail forcé en Indonésie. Ce plan d'action ne semble cependant concerner que l'Indonésie. <https://www.nestle.com/asset-library/documents/creating-shared-value/responsible-sourcing/palm-oil-action-plan-2018.pdf>.
- 50 En 2018, les critères ont été révisés et renforcés à plusieurs égards. Toutefois, les mécanismes de contrôle et de sanction restent les mêmes.



**SUISSE**  
**SOLIDAR**

**LUTTER POUR UN MONDE ÉQUITABLE**

Nous luttons pour des conditions de travail décentes, la participation démocratique et la justice sociale. À cet effet, nous appliquons une solidarité sans faille dans plus de 60 projets répartis sur quatre continents.

Au nom de nos donateurs et donatrices, nous mettons tout en œuvre pour éliminer les abus et ouvrons de nouvelles perspectives aux personnes défavorisées.